



Formulaire de Renseignements Sécurité des manifestations publiques

A retourner dans les meilleurs délais

SDIS 63
GSMOO
Service
Opérations

RF/PC/KP

Page 1

Version N° 2
07/12/2009

Localisation, Type et Organisation

Commune :Lieu exact :

Nom de l'évènement :

Date (s) :Date de la précédente édition.....

Horaires de l'évènement :

Horaires d'ouverture du site au public :

Responsable de l'organisation : Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Fax : Portable :

Type de Manifestation *(Joindre une copie du règlement de la manifestation)*

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Sport Individuel | <input type="checkbox"/> Sport Aérien | <input type="checkbox"/> Sport d'eau | <input type="checkbox"/> Sport mécanique |
| <input type="checkbox"/> Réunion publique | <input type="checkbox"/> Spectacle en plein air | <input type="checkbox"/> Autres : | |

Activité du public lors du rassemblement

Cocher dans une seule et même colonne

Publics assis (1)

- Cérémonie Culturelle,
- Réunion Publique,
- Restauration,
- Rendez-vous Sportif,
- Spectacle.

Publics debout (2)

- Cérémonie Culturelle,
- Réunion Publique,
- Restauration,
- Exposition,
- Foire,
- Salon,
- Comice Agricole.

Publics debout (3)

- Spectacle avec public statique,
- Fête foraine,
- Rendez-vous Sportif, avec protection du public par rapport à l'évènement.

Publics debout (4)

- Spectacle avec public dynamique,
- Féria, Fête votive,
- Danse, Carnaval,
- Spectacle de rue,
- Grande parade,
- Rendez-vous Sportif, sans protection du public par rapport à l'évènement.

Nombre total de personnes attendues (Public) :

Nombre de compétiteurs engagés :

Nombre de places assises : dont en gradins

Nombre de personnes debout : surface disponible :m²

Hébergement sur place :

Durée de présence du public :

Personne ayant des besoins particuliers :

Caractéristique de l'environnement ou de l'accessibilité du site

Cocher dans une seule et même colonne

Caractéristique (1)

- Structure permanente bâtiment, salle en dur,
- Voies publiques, rues, avec accès dégagées,
- Conditions d'accès aisés.

Caractéristique (2)

- Structure non Permanente (gradins, tribunes, chapiteaux),
- Espace naturels, surface < ou = 2 hectares,
- Brancardages 150 m, < longueur < ou = 300 m,
- Terrain en pente + de 100 mètres.

Caractéristique (3)

- Espace naturels infér, A 2 ha < ou = 5 hectares,
- Brancardages 300 m, < longueur < ou = 600 m,
- Terrain en pente + de 150 mètres,
- Autres conditions d'accès difficiles.

Caractéristique (4)

- Espace naturels, surface > 5 hectares,
- Brancardages, longueur > 600 m,
- Terrain en pente + de 300 mètres,
- Autres conditions d'accès difficiles (talus, escaliers, voies non carrossables...)
- Progression des Secours difficile.



Formulaire de Renseignements Sécurité des manifestations publiques

A retourner dans les meilleurs délais

SDIS 63
GSMOO
Service
Opérations

RF/PC/KP

Page 2

Version N° 2
07/12/2009

Installations provisoires

Chapiteau Tribunes Autres :

Accès des secours

Utilisation du domaine public
 Utilisation du domaine public

Itinéraires réservés aux secours

Itinéraire 1 :
.....
.....

Itinéraire 2 :
.....
.....

Joindre un plan de masse
situant le site dans son
environnement
Joindre une carte du site
indiquant avec précision
les emplacements :
- des postes de secours
- des accès pour le public et
pour les secours
- des accès pour le public et
pour les secours
- des parkings
- du poste de
commandement

Médecin

NOM : Prénom :
 Présent sur le site Permanence à domicile (ou cabinet médicale)

Téléphone : Portable : Observations :

Joindre impérativement son engagement écrit d'accepter la médicalisation de la manifestation

Ambulance privée sur le site

Présente sur le site : Oui Non Nombre :

Nom et Adresse de la Société :

Téléphone : Portable :

Joindre impérativement son engagement écrit d'accepter la médicalisation de la manifestation

Secouristes

Nom de (s) l'association (s) :

Nom du responsable :

Joindre impérativement l'engagement écrit du responsable

Secouriste spécialisés :

Postes de secours

Prévus : Oui Non Nombre : Origine :

Composition { Médecins - Nombre : Ambulanciers - Nombre :
 Infirmiers - Nombre : Secouristes - Nombre :
 Sapeurs-pompiers (le cas échéant) Nombre :

Extincteurs

Nombre : Type :

Service d'ordre (Sécurité Publique)

Prévu Oui Non Nombre d'agents :



Formulaire de Renseignements Sécurité des manifestations publiques

A retourner dans les meilleurs délais

SDIS 63
GSMOO
Service
Opérations

RF/PC/KP

Page 3

Version N° 2
07/12/2009

Hélicoptère

Pour toutes interventions de Dragon 63 prendre contact avec l'officier CODIS au 04.73.60.71.19

Sur zone difficile d'accès au moyen traditionnels prévoir la localisation précise de la DZ, GPS, IGN ect...

Prévu Oui Non Moyen de liaison au sol:

Organisateurs

Nombre de personnes affecté à la sécurité :

Commissaires : Jaloneurs : Signaleurs :

Alerte des secours publics

(les demandes éventuelles de secours public seront transmises au CODIS par TPH au 18 ou 112)

Type d'équipement : Implantation sur le site :

Réseau de transmission de l'organisation

Responsable de la manifestation : Portable :

Numéro de téléphone sur site : Poste de Radio : Oui Non

Implantation sur le site : Sonorisation : Oui Non

Etablissement Recevant du Public (ERP)

Dans le cas où la manifestation constitue un ERP (bâtiment, locaux, enceintes, chapiteaux) la demande d'autorisation **doit être adressée en mairie au moins 2 mois avant la manifestation**. Afin que le maire puisse recueillir l'avis de la commission de sécurité compétente, la demande doit être complétée par les pièces suivantes :

- Descriptif des activités prévues,
- Descriptif des aménagements envisagés,
- Effectif maximal simultané prévisible,
- Notice de sécurité récapitulant les mesures prises pour satisfaire aux dispositions réglementaires,
- Plan de situation,
- Plan de masse,
- Plan des aménagements et des installations techniques,
- Extrait du registre de sécurité s'il s'agit d'un chapiteau.

L'organisateur est responsable du respect des dispositions applicables au ERP ; le maire est chargé de les faire appliquer dans le cadre de ses pouvoirs de police administrative spéciale.

Cette procédure réglementaire pour les ERP est complémentaire à celle relative au dimensionnement du dispositif prévisionnel de secours.

Signature du demandeur

Le à